**Campagne de bourse nationale collège pour l'année 2023-2024**

**Tous les élèves sont concernés ( Externes / Demi-pensionnaires)**

La demande de bourse de collège peut se faire à l’aide du formulaire de demande de bourse nationale de collège ou en ligne du 1er septembre au 19 octobre 2023.

La demande de bourse de collège en ligne est accessible pour tous les collèges publics de toutes les académies. Pour y accéder, les parents ou responsables d'élèves devront se connecter au[**portail Scolarité-Services**](https://teleservices.education.gouv.fr/)**du 1er septembre 2023 au 19 octobre 2023**.

En tant que parent d'élèves, vous pourrez ainsi :

* faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège public ;
* récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives ;
* donner votre consentement pour l’actualisation de vos informations fiscales chaque année durant la scolarité de votre enfant au collège : dans ce cas, vous n’aurez plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée ;
* obtenir une estimation de la bourse à la fin de la saisie.

Deux possibilités s'offrent à vous pour accéder à [**Scolarité-Services**](https://teleservices.education.gouv.fr/) :

* se connecter avec votre compte [EduConnect](https://www.education.gouv.fr/educonnect-un-compte-unique-pour-suivre-et-accompagner-la-scolarite-de-mon-enfant-7361" \o "EduConnect : un compte unique pour suivre et accompagner la scolarité de mon enfant) ;
* se connecter avec FranceConnect : le bouton qui permet d’accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale et d'autres services publics en utilisant votre compte Impots.gouv.fr, ou votre compte de l’Assurance maladie ou l’identité numérique, ou Mobile Connect et moi, ou msa.fr.

Le service de gestion se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La Principale L’Adjointe Gestionnaire

I. DUBOIS G. BAPTISTE